

## le 4 décembre 2014

### Directions Départementales Interministérielles



Loin d'organiser une rupture avec les politiques initiées sous le précédent quinquennat au titre de la révision générale des politiques publiques

(RGPP) et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate), la modernisation de l'action publique (Map) s'avère une véritable entreprise de démolition des politiques publiques, des services publics et de l'emploi public.

Comme l'ensemble des fonctionnaires des ministères constitutifs de la fonction publique de l'Etat, les 32 000 agents des 238 directions départementales interministérielles sont confrontés à des évolutions qui se traduisent notamment par de lourdes attaques contre les missions de service public de leurs administrations et ministères.

Certaines d'entre-elles ont été abandonnées, privatisées ou encore transférées à d'autres opérateurs !

Par ailleurs, du fait de l'éclatement de l'exercice de différentes missions dans des directions départementales (DDI) et régionales, les chaînes de commandement du niveau national aux niveaux régionaux et départementaux sont brisées au détriment tant de la dimension nationale des politiques publiques de l'Etat que du respect du principe d'égalité de traitement des usagers.

Dans le même temps, les personnels des DDI restent confrontés aux plans pluriannuels de suppressions des emplois ! Les effectifs comptabilisés au 31 décembre 2011 étaient de 35 546 agents.

Au 31 décembre 2013, ils ne sont plus que 32 081 soit une perte de 3 465 agents sur une période de deux ans !

De telles évolutions sont constitutives d'une véritable crise du travail qui se manifeste par une perte du sens, des finalités et de l'efficacité des missions de service public des personnels qui ne disposent plus des moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités professionnelles.

## Une véritable crise du travail dans les DDI !

De plus et du fait du refus des pouvoirs publics de procéder à une augmentation des rémunérations versées et le maintien du gel de la valeur du point de l'indice, une revalorisation des budgets alloués au titre des politiques de l'action sociale, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, de plus en plus d'agents sont aujourd'hui confrontés à une dégradation, sans précédent, des conditions de vie au et hors du travail.



**Avec la CGT**  
Agir pour l'amélioration  
des conditions de travail  
de Toutes et Tous





## L'UGFF CGT formule plusieurs exigences :

Engagement d'une première séquence de travail visant à élaborer, de manière contradictoire, un état des lieux au sujet des conditions de travail des personnels

Pour y parvenir, l'UGFF CGT, comme c'est indiqué dans le protocole national de prévention des risques psychosociaux que nous avons signé, exige que toutes les dispositions soient prises afin que les personnels soient associés à l'élaboration de cet état des lieux et que toutes les prérogatives des CHSCT des DDI soient respectées. En effet, pour la CGT, ceux qui parlent et connaissent mieux le travail sont ceux qui y sont confrontés chaque jour !

Dans le même temps, l'UGFF CGT propose de recourir à un ou plusieurs experts indépendants, financés par l'administration, afin qu'ils apportent leurs savoir-faire et leurs expériences au sujet des conditions de travail.

Il s'agit, au terme de cette première séquence essentiellement axée sur l'intervention et l'expression des personnels des DDI, de saisine des CHSCT locaux, du recours à un ou plusieurs experts, de dresser un diagnostic contradictoire sur les conditions de travail.



Une fois le diagnostic dressé, l'UGFF CGT propose d'engager une seconde séquence de travail afin d'élaborer toute une série de préconisations pour améliorer concrètement les conditions de travail.

Enfin, une troisième séquence de travail serait engagée afin d'élaborer, sous le contrôle des personnels, un accord identifiant et définissant les contenus d'un plan d'action national qui ferait l'objet d'une déclinaison concrète, négociée avec les représentants des personnels, dans chaque DDI.





# Où en sommes-nous



De fait, le Secrétaire Général du Gouvernement reconnaît l'existence d'une forte et insupportable dégradation des conditions de travail dans les DDI, avec un nombre conséquent d'agents dont l'état de santé est durablement dégradé.

Mais il est aussi de la responsabilité pécuniaire, juridique et même pénale du Secrétaire Général du Gouvernement de garantir aux personnels des conditions de travail décentes, de veiller à l'application du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, de décliner le protocole d'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux en date du 22 octobre 2013, signé par la CGT.

Cette responsabilité, ainsi que celle des chefs de service sont rappelées dans la circulaire du 18 mai 2010 et, pour les DDI plus spécifiquement, celle du 13 juillet 2014. Enfin, la responsabilité des ministères porteurs des emplois et des missions exercées dans les DDI doit aussi être pleinement reconnue et assumée.



Dans un tel contexte, il est aujourd'hui proposé aux organisations syndicales représentatives des DDI une feuille de route sur les conditions de vie au travail en DDI qui, répondant partiellement aux revendications de l'UGFF CGT, pourrait créer les conditions de la réalisation d'un état des lieux partagé sur les conditions de vie au travail, l'élaboration d'un diagnostic et d'un programme de prévention national, permettrait aux personnels et aux organisations syndicales de prendre toute leur place dans la mise en œuvre des décisions à prendre.



A l'évidence, un véritable bras de fer est engagé avec le Secrétariat Général du Gouvernement afin de réhabiliter le sens, les finalités et les conditions de travail dans toute la fonction publique, y compris dans les directions départementales interministérielles.

En confortant la première place de la CGT au Comité technique Central des DDI, il s'agit d'indiquer clairement au Gouvernement que d'autres choix sont nécessaires et possibles !

Il s'agit d'indiquer de donner encore plus de force à la CGT dans sa capacité à mettre en œuvre une démarche syndicale articulant critique des réformes initiées, élaboration avec les personnels de propositions et de revendications alternatives, processus d'actions et de négociations pour imposer d'autres choix !



Parce qu'il est possible de reconquérir les missions de service public, de créer des emplois, de mettre fin à la précarité,

d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail, il est possible de ne pas perdre sa vie à la gagner et de redonner tout son sens au travail !

Parce que la santé et les conditions de travail ne sont pas monnayables !!!

**L'UGFF appelle les personnels des DDI à participer aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, à voter et à faire voter CGT !**

